

RAPPORT ANNUEL

2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 JUIN 2016	4
COMPTES SOCIAUX 2015	15
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Compte de résultat	18
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	19
1. Faits significatifs à la clôture	20
2. Événements postérieurs à la clôture	20
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	20
4. Analyse des principaux postes du bilan	22
5. Analyse des principaux postes du compte de résultat	30
7. Instruments financiers et risques de marché	34
8. Parties liées	35
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins-Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
 Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
 Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.
 Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.
 Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins-Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.
 Les comptes au 31 décembre 2015 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins-Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").
 La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.
 Eurofins-Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Eurofins-Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Eurofins-Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Eurofins-Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep comprend :

- le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Eurofins-Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 300 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins-Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Eurofins-Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Eurofins-Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Eurofins-Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Eurofins-Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins-Cerep situés dans la région de Poitiers.

BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Eurofins-Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins-Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

L'offre de services

Eurofins-Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins-Cerep inclut :

- . le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Eurofins-Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins-Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- . la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins-Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- . le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Eurofins-Cerep par son client. Eurofins-Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.
- . le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins-Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins-Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins-Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins-Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data OnLine.
- . l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins-Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutent aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

La Société Eurofins-Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2015 environ 600 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2015 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Renouvellement des principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services en particulier avec ses cinq clients les plus importants.

Recherche et développement

La collaboration avec l'université de Poitiers, entamée en 2013, a permis la mise en place d'un projet de recherche fondamentale visant à développer notre expertise en épigénétique. Ce projet a également accéléré le transfert de compétences entre l'université et Eurofins-Cerep.

Plusieurs technologies telles que la PCR (Polymerase Chain Reaction) quantitative, et la cytométrie en flux couplée à l'utilisation de microsphères fluorescentes et l'identification des protéines au sein d'un mélange complexe (protéomique) ont été mises en place sur le site grâce à ce projet. Le succès de ce dernier stimulera la recherche de financement permettant la poursuite de ce type de collaboration sur d'autres domaines de recherche portés par le site.

Cette année 2015 a également permis la mise en place d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption, de dégradation de métabolisme et d'excrétion (ADME) des candidats médicaments. Cette nouvelle plateforme, adossée au service de pharmacologie déjà en place, permet d'offrir l'ensemble des services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme. Ce programme se poursuivra sur l'année 2016 avec un renforcement de l'offre d'ADME.

Enfin, plusieurs projets de R&D ont permis de consolider les activités déjà en place en revisitant les tests réalisés en routine afin de réduire le taux de rebut et ainsi améliorer le taux de service client. En effet, l'utilisation des nouvelles technologies introduites sur le site ouvre des opportunités d'optimisation des tests existants tant sur un plan qualité que sur un plan économique.

Regroupement des actions Eurofins-Cerep

L'Assemblée générale du 10 juin 2014 a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune. La société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, a pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demande tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés. L'opération de regroupement d'actions, débutée le 2 janvier 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice et se terminera le 2 janvier 2017. Le nombre d'actions regroupées au 31 décembre 2015 est de 251 163 sur 252 237.

Liquidation de la filiale Cerep Ltd

La fermeture de Cerep Ltd est engagée, les locaux ainsi que le matériel ont été cédés et le personnel transféré. La liquidation définitive devrait intervenir en fin d'année 2016, après agrément des autorités légales chinoises.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

La société avec laquelle il a été conclu une promesse de vente nous a confirmé son accord. Cette vente devrait intervenir fin 2016.

1. Commentaires sur les résultats sociaux

1.1 Exercices clos les 31 Décembre 2015 et 31 Décembre 2014

Chiffre d'affaires

- Par activité

(K€)			Variations	
	31.12.15	31.12.14	Valeurs	%
Services	22 421	18 445	3 976	21,56%
Autres	93	54	39	-
Total	22 514	18 499	4 015	21,70%

- Par zones géographiques

(K€)	2014		2015		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	8 649	46,75%	9 541	42,38%	892	10,31%
<i>dont France</i>	2 978	16,10%	2 859	12,70%	-119	-4,00%
Amérique du Nord	8 221	44,44%	11 007	48,89%	2 786	33,89%
Asie	1 290	6,97%	1 722	7,65%	432	33,49%
Autres	339	1,83%	244	1,08%	- 95	-28,02%
Total	18 499	100%	22 514	100%	4 015	21,70%

Le chiffre d'affaires 2015 s'est élevé à 22,51 millions d'euros en augmentation de 21,70% par rapport au chiffre d'affaires 2014 de 18,50 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 0,85 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2015 de 1,62 million d'euros (soit +8,0%), à 21,83 millions d'euros, contre 20,21 millions d'euros en 2014.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont légèrement augmenté de 0,16 million d'euros, à 3,68 millions d'euros contre 3,52 millions d'euros en 2014.

Les autres achats et charges externes ont nettement augmenté de 1,26 million d'euros, à 7,68 millions d'euros contre 6,42 millions d'euros en 2014. Il est à noter une hausse de la sous-traitance effectuée avec les sociétés du Groupe Eurofins à 3,27 millions d'euros contre 1,88 million en 2014.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2015, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 2,67 millions d'euros contre 2,98 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2015, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,20 million d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 0,99 million d'euros contre une perte de 1,66 million d'euros en 2014. Celui-ci est obtenu par la forte augmentation du chiffre d'affaires et par une maîtrise des charges.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,40 million d'euros contre un bénéfice de 0,34 million d'euros en 2014. Ce résultat est constitué principalement de gains de change de 0,31 million d'euros et de produits sur placements pour 0,09 million d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,01 million d'euros contre un gain de 0,38 million d'euros en 2014. Ce résultat est constitué en partie de la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 0,95 million d'euros, de la reprise pour abandon de créance de Cerep Ltd pour 0,69 million d'euros annulée par la perte constatée de 0,70 million d'euros, et d'une dotation exceptionnelle pour juste valeur du bâtiment de Villebon d'un montant de 0,90 million d'euros.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,43 million d'euros en 2015 contre 0,44 million d'euros en 2014.

Résultat net

Le résultat net d'Eurofins-Cerep SA en 2015 est un bénéfice de 1,81 million d'euros contre une perte 0,49 million d'euros en 2014.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2015, la trésorerie de la Société s'élève à 2,38 millions d'euros contre 2,75 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent à 11,18 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en augmentation de 3,78 millions d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 10,67 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 9,00 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2015, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 2 381 K€ au 31 décembre 2015, à comparer au 2 745 K€ du 31 décembre 2014.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Exercice	2015	2014
Trois plus importants partenaires commerciaux	20%	23%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	29%	32%
Dix plus importants partenaires commerciaux	45%	45%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1 808 437 euros de la façon suivante :

. Report à nouveau à l'ouverture	- 1 775 921 euros
. Résultat de l'exercice 2015	1 808 437 euros
. Report à nouveau après affectation	32 516 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 4 756 euros et l'impôt correspondant, soit 1 585 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

Délais fournisseurs

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2014	31/12/2015
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015		
Total des dettes fournisseurs	666	993	584	474	0	808	45	449

Délais clients

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2014	31/12/2015
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015		
Total des créances clients	1 801	2 275	1 709	587	11	882	1 202	513

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce.

Conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2015 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation de 225 K€ en 2015.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à une facturation de 80 K€ en 2015.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 197 K€ en 2015.
- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. Sur 2015, divers versements et retraits ont été effectués portant le solde du compte à 5,64 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 0,90 K€.
- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation de 150 K€ en 2015.
- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 633 K€ en 2015.
- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros. Le 5 février 2015, un versement complémentaire a été effectué portant le solde à 5,50 millions d'euros au 31 décembre 2015. La rémunération associée, dont la progressivité est basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 52,24 K€.
- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins » par Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes d'un montant de 387 K€ en 2015.

Les conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice sont listées ci-après :

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une charge pour 923 K€ et un produit pour 731 K€ sur 2015.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une charge pour 321 K€ et un produit pour 299 K€ sur 2015.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention n'a pas donné lieu à facturation en 2015.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une charge pour 87 K€ et un produit pour 47 K€ sur 2015.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une charge pour 207 K€ et un produit pour 38 K€ sur 2015.

Evènements récents

La collaboration avec le SGC a été renouvelée pour une durée 4 ans afin qu'Eurofins-Cerep obtienne des lignées cellulaires pour en extraire des protéines d'intérêt en échange de tests réalisés. L'offre de la Société s'enrichira de nouveaux outils de R&D, développée ou en cours de développement.

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2016, début 2016, ainsi que les efforts de réduction des charges réalisés en 2015 devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2016.

Eurofins-Cerep s'est porté acquéreur de l'activité GPCR fonctionnel d'une des filiales du Groupe Eurofins afin de compléter son offre de services déjà présente sur site. La plateforme complète sera opérationnelle sur le 2^{ème} semestre 2016

Capital de la Société

1. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2015, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote - actions regroupées et non regroupées (*)	% de droits de vote
	Regroupées	Non regroupées			
Eurofins Discovery Lux Holding	226 991	386	89,99%	11 349 936	89,99%
Actions auto-détenues	173	11	0,07%	-	0
Autres/Public	23 999	53 303	9,95%	1 253 253	9,95%
Total	251 163	53 700	100,00%	12 603 189	100,00%

(*) Conformément à l'avis de regroupement publié au BALO n°151 du 17 décembre 2014, toute action nominative ancienne (non regroupée) donne le droit à 1 voix et toute action nominative nouvelle (regroupée) à 50 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions est bien proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Les droits de vote ont été comptabilisés en tenant compte d'actions non regroupées et regroupées.

A la connaissance de la Société cette liste a connu les principales modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

Franchissements de seuils

Le 28 janvier 2016, la Société Eurofins Discovery Lux Holding a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 90%, du capital et des droits de vote de la Société.

2. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

3. Avis de détention et allénation de participation croisée

Néant.

4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société Exane BNP Paribas en avril 2013 et n'a pas au cours de l'exercice 2015 acheté ou vendu des titres Eurofins-Cerep.

En date du 2 janvier 2015, la Société a procédé au regroupement des 8 661 actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pris fin le 21 juin 2005.

La Société détient à la clôture de l'exercice 173 actions regroupées et 11 actions non regroupées. Leur valeur évaluée au cours d'achat est de 106 euros pour les actions regroupées et de 2,00 euros pour les actions non regroupées. La valeur nominale globale est de 18 360 euros.

5. Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et du décret n° 2015-545 du 18 mai 2015

L'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 ont modifié le régime des rompus. Nous vous proposons donc de mettre en harmonie l'article 9 – Alinéa 3 « Modification du capital - Rompus » des statuts avec ces nouvelles dispositions.

Mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Damien Séroux Président-directeur général	13 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Société du Groupe Eurofins <i>Néant</i> Sociétés hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>
Dirk Bontridder Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins GSC Management Services NV : Bestuurder . Eurofins Pharma Services Lux Holding SARL : Gérant . Eurofins GSC LUX SARL : Gérant . Eurofins Pharma Services France LUX holding SARL : Gérant . Eurofins Discovery Services LUX Holding SARL : Gérant . Eurofins Pharma US Holding II Inc. : Chairman and President . Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS Administrateur non exécutif Sociétés hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>
Vincent Kerrouault Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins GSC France SAS : Président . Eurofins NDSC Environnement France Holding SAS : Président jusqu'au 23/02/2015 . Eurofins NSC Développement France : Président . Eurofins France Holding SAS : Président . Eurofins NSC Environnement France holding : Président jusqu'au 23/02/2015 . Eurofins GSC CADET SAS : Président . Eagle Ventures (anciennement Eurofins France Holding Développement I) : Président . Eurofins Product Testing France Holding SA (anciennement Eurofins France Holding Développement II) : Président jusqu'au 19/02/2015 . France Biologie Holding SAS : Président (du 04/06/2015 jusqu'au 31/07/2015) . France Biologie de Spécialité Holding SAS : Eurofins Environnement Testing France Australia Holding (Anciennement France Anatomopathologie Holding SAS) : Président nommé le 19/10/2015 . Eurofins Holding Développement IV : Président nommé le 28/10/2015 . Eurofins Holding Développement V : Président nommé le 28/10/2015 . Eurofins Holding Développement VI : Président nommé le 28/10/2015 . Eurofins Holding Développement VI : Président nommé le 28/10/2015 . Eurofins Holding Développement VII : Président nommé le 28/10/2015 Sociétés hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Christina Shasserre	10 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins Pharma Bioanalytics Services US, Inc. : Chairman & Président . Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited : Managing Director . Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited : Managing Director . Eurofins Panlabs Inc. : Président and Director . Eurofins Panlabs Taiwan Ltd : Supervisor Sociétés Hors Groupe Eurofins Néant

Les administrateurs sont tous âgés de moins de 75 ans et en conséquence ne dépassent pas la limite d'âge fixée par les statuts.

2. Jetons de présence

Nous vous proposons de ne plus allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. Cette décision serait maintenue jusqu'à décision contraire.

3. Rémunération du Président

Damien Séroux, Président-directeur général, a perçu une rémunération fixe et variable en vertu de son mandat social au sein de Eurofins-Cerep SA. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. La partie variable de la rémunération du Président-directeur général est fixée pour partie en fonction de la performance globale de la Société.

4. Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
PriceWaterHouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Commissaire aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration
Jean-Christophe Georghiou 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les mandats de Groupe Y audit, Commissaire aux comptes titulaire et de Thierry Drouin, Commissaire aux Comptes suppléant arrivaient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2014, nous vous demandons de bien vouloir constater qu'il n'a pas été procédé à leur renouvellement.

Salariés

A la clôture de l'exercice les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L 225-102 du code de commerce.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de bien vouloir :

- constater l'absence de convention nouvelle visée à l'article L.225-38 du code de commerce conclu avec la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ;

- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration autre que celle conclue avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL telles que décrites ci-dessus (à valider).

Votre commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur son rapport spécial qui vous sera lu lors de l'assemblée. t spécial qui vous sera lu lors de l'assemblée.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

/

ANNEXE I
Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2015	Montant résiduel au 31.12.15
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières	10.06.2015	09.07.2017	1% du capital	Néant	Néant	1% du capital

ANNEXE II
Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 555
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875	(*)252 237
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	500 000	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 895 78	18 814 410	20 212 92	18 499 371	22 514 381
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-1 564 359	-1 182 699	-553 136	-672 962	2 121 976
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-203 974	-1 288 426	-318 029	-443 458	-431 662
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	-460 706	297 756	-889 072	-494 826	1 808 437
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat après impôt, participation avant dotations aux amortissements et provisions)	-0,11	0,01	-0,02	-0,02	10,12
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions)	-0,04	0,02	-0,07	-0,04	7,17
Dividende net distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	175	165	171	150	140
Montant de la masse salariale	7 127 030	6 093 352	6 043 573	5 649 627	5 434 985
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 024 936	2 760 420	2 879 726	2 775 641	2 485 042

(*) La Société a procédé à un regroupement d'actions pour augmenter la valeur nominale de 0,30 € à 15 €, le nombre d'actions étant diminué, ce qui impacte le résultat par action.

ANNEXE III
Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice
 Néant

COMPTES SOCIAUX
2015

Bilan Actif

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.15	Net 31.12.14
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 114 908	1 114 908	0	
Autres immobilisations incorporelles	833 638	819 782	13 856	85 841
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 142 959	931 335	211 624	179 755
Installations techniques, outillage	5 993 331	4 893 419	1 099 912	1 291 214
Autres immobilisations corporelles	3 276 013	918 951	2 357 062	2 058 565
Immobilisations en cours	342 815	124 989	217 826	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Autres participations	1 858 891	1 858 891	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts	167 289	0	167 289	142 965
Autres immobilisations financières	449 162	102 893	346 269	492 553
Actif immobilisé	15 179 006	10 765 168	4 413 838	4 250 894
Stocks et en-cours				
Matières premières,	907 449	415 218	492 231	1 079 588
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	1 353 336	310 150	1 043 186	1 499 689
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 878 443	302 210	3 576 233	4 430 948
Autres créances	12 824 516		12 824 516	8 714 872
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 0)	0		0	500 000
Disponibilités	2 380 700		2 380 700	2 245 264
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	365 965		365 965	173 578
Actif circulant	21 710 409	1 027 578	20 682 831	18 643 940
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	84 308		84 308	2 578
Total général	36 973 723	11 792 746	25 180 977	22 897 411

Bilan Passif

(€)	31.12.15	31.12.14
Capital social ou individuel (dont versé : 3 783 563)	3 783 555	3 783 563
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 837 504	10 837 504
Réserve légale	315 388	315 388
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 775 921	-1 281 095
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 808 437	-494 826
Subventions d'investissement	320	320
Capitaux propres	14 969 283	13 160 854
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 805 371	4 336 186
Provisions pour risques et charges	4 805 371	4 336 186
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 483	2 678
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	84 500	84 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		153 624
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 482 623	1 295 516
Dettes fiscales et sociales	2 482 465	2 433 464
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	130 492	412 391
Autres dettes	30 825	812 231
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	92 415	94 531
Dettes	5 336 803	5 288 936
Ecarts de conversion passif	69 520	111 435
Total général	25 180 977	22 897 411

Compte de résultat

(€)	France	Exportation	31.12.15	31.12.14
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		93 408	93 408	54 100
Production vendue de services	2 859 115	19 561 858	22 420 973	18 445 270
Chiffre d'affaires net	2 859 115	19 655 266	22 514 381	18 499 370
Production stockée			-317 560	-567 105
Production immobilisée				9 633
Subventions d'exploitation			262 703	71 830
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			356 602	533 506
Autres produits			1 215	2 063
Produits d'exploitation			22 817 341	18 549 297
Achats matières premières et autres approvisionnements			3 682 120	3 524 935
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			476 391	346 324
Autres achats, charges externes			7 682 992	6 424 067
Impôts et taxes et versements assimilés			437 312	383 267
Salaires et traitements			5 434 985	5 649 627
Charges sociales			2 485 042	2 775 641
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			604 977	507 900
Sur immobilisations : dotations aux provisions			62 330	105 091
Sur actif circulant : dotations aux provisions			557 842	288 985
Pour risques et charges : dotations aux provisions			403 809	209 935
Autres charges			3 074	-9 353
Charges d'exploitation			21 830 874	20 206 419
Résultat d'exploitation			986 467	-1 657 122
Produits financiers de participations				86 685
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			87 813	98 961
Reprises sur provisions et transferts de charges				30 469
Différences positives de change			568 071	224 799
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement				232
Produits financiers			655 884	441 146
Dotations financières amortissements, provisions			44 467	
Intérêts et charges assimilées			136	13 237
Différences négatives de change			215 709	84 310
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
Charges financières			260 312	97 547
Résultat financier			395 573	343 599
Résultat courant avant impôts			1 382 040	-1 313 523
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			30 864	56 081
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 100	1 249
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 638 555	1 046 880
Produits exceptionnels			1 671 519	1 104 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			704 151	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				1 255
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			972 633	727 717
Charges exceptionnelles			1 676 784	728 972
Résultat exceptionnel			-5 265	375 238
Impôts sur les bénéfices			-431 662	-443 458
Total des produits			25 144 744	20 094 653
Total des charges			23 336 307	20 589 479
Bénéfice ou perte			1 808 437	-494 826

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2015

1. Faits significatifs à la clôture

Renouvellement des principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services en particulier avec ses cinq clients les plus importants.

Recherche et développement

La collaboration avec l'université de Poitiers, entamée en 2013, a permis la mise en place d'un projet de recherche fondamentale visant à développer notre expertise en épigénétique. Ce projet a également accéléré le transfert de compétences entre l'université et Eurofins-Cerep.

Plusieurs technologies telles que la PCR (Polymerase Chain Reaction) quantitative, et la cytométrie en flux couplée à l'utilisation de microsphères fluorescentes et l'identification des protéines au sein d'un mélange complexe (protéomique) ont été mises en place sur le site grâce à ce projet. Le succès de ce dernier stimulera la recherche de financement permettant la poursuite de ce type de collaboration sur d'autres domaines de recherche portés par le site.

Cette année 2015 a également permis la mise en place d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption, de dégradation de métabolisme et d'excrétion (ADME) des candidats médicaments. Cette nouvelle plateforme, adossée au service de pharmacologie déjà en place, permet d'offrir l'ensemble des services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme. Ce programme se poursuivra sur l'année 2016 avec un renforcement de l'offre d'ADME.

Enfin, plusieurs projets de R&D ont permis de consolider les activités déjà en place en revisitant les tests réalisés en routine afin de réduire le taux de rebut et ainsi améliorer le taux de service client. En effet, l'utilisation des nouvelles technologies introduites sur le site ouvre des opportunités d'optimisation des tests existants tant sur un plan qualité que sur un plan économique.

Regroupement des actions Eurofins-Cerep

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2014 a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune. La Société Discovery Services Lux Holding SARL, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, a pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés. L'opération de regroupement d'actions, débutée le 2 janvier 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice et se terminera le 2 janvier 2017. Le nombre d'actions regroupées au 31 décembre 2015 est de 251 163 sur 252 237.

Liquidation de la filiale Cerep Ltd

La fermeture de Cerep Ltd est engagée, les locaux ainsi que le matériel ont été cédés et le personnel transféré. La liquidation définitive devrait intervenir en fin d'année 2016.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

La société avec laquelle il a été conclu une promesse de vente nous a confirmé son accord. Cette vente devrait intervenir fin 2016.

2. Evènements postérieurs à la clôture

La collaboration avec le SGC a été renouvelée pour une durée 4 ans afin qu'Eurofins-Cerep obtienne des lignées cellulaires pour en extraire des protéines d'intérêt en échange de tests réalisés. L'offre de la Société s'enrichira de nouveaux outils de R&D, développés ou en cours de développement.

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2015, début 2016, ainsi que les efforts de réduction des charges réalisés en 2015 devrait permettre de pérenniser un résultat positif sur 2016.

Eurofins-Cerep s'est porté acquéreur de l'activité GPCR fonctionnel d'une des filiales du Groupe Eurofins afin de compléter son offre de services déjà présente sur site. La plateforme complète sera opérationnelle sur le 2ème semestre 2016.

3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués

3.1. Principes de base

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests, de nouveaux procédés et de BioPrint® a révélé qu'Eurofins-Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Eurofins-Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation. La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

3.3. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres

3.4. Stocks et en-cours

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.7. Instruments financiers

La Société utilise des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers. La dernière échéance de swap de taux a eu lieu en juillet 2014.

3.8. Subventions, Aides et avances remboursables

Eurofins-Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Eurofins-Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Eurofins-Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Eurofins-Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Le montant des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste « autres créances » de l'actif du bilan.

3.9. Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

3.10. Chiffre d'affaires

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

3.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Eurofins-Cerep applique depuis le 01/01/2013 la recommandation n°2013-02 du 07 novembre 2013, à la place de la n°2003-r-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Eurofins-Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

4. Changement de méthode sur les comptes 2015

Néant

5. Analyse des principaux postes du bilan

5.1. Bilan Actif

5.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.15
Valeurs brutes					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	804	29	0	0	834
Immobilisations en-cours	0				0
Total	1 919	29	0	0	1 949
(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.15
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	718	101	0		820
Total	1 833	101	0	0	1 935

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due au renouvellement de contrats de licences informatiques et à l'acquisition de nouvelles licences.

5.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.15
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	1 061	82	0	0	1 143
Matériel et outillage	5 580	413	0	0	5 993
Autres immobilisations corporelles	3 262	210	196	0	3 276
Immobilisations en cours	125	218	0	0	343
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total	10 028	923	196	0	10 755
(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.15
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	881	50	0	0	931
Matériel et outillage	4 289	408	0	196	4 893
Autres immobilisations corporelles	1 203	108	196	-196	919
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
Total	6 498	566	196	0	6 869

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignes cellulaires, Eurofins-Cerep a comptabilisé 2 270 K€ de lignes à l'actif immobilisé :

- . 338 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et sont en service à la clôture,
- . 1 932 K€ ont été produites par Eurofins-Cerep et sont en service à la date de clôture.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

L'examen des lignes au 31 décembre 2015 se traduit en une perte de valeur sur certaines lignes d'un montant complémentaire de 62 K€.

A la clôture de l'exercice, la dépréciation des lignes figure au bilan pour 406 K€.

5.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.15	31.12.15
Titres de la filiale Cerep Limited	1 859	1 859
Prêts à Cerep Limited	651	0
Dépôts et cautionnements	15	3
Prêt organisme effort	143	167
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	460	326
Total	3 248	2 475

Cerep Ltd.

Le 15 avril 2013, Eurofins-Cerep a octroyé un prêt à Cerep Limited pour un montant de 600 K€ remboursable initialement en avril 2014, renouvelé pour une année jusqu'en avril 2015.

Suite à la décision de fermer sa filiale, le prêt et les intérêts associés provisionnés à fin 2014 ont fait l'objet d'un abandon de créance.

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêt organisme effort	167			167
Autres immobilisations financières	449	261	188	0
Total	616	261	188	167

Liste des filiales et participations

(K€)	Informations financières (1)				
	Capital(2)	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenu (4)	CA HT de l'exercice 2015 (9)	Résultats de l'exercice 2015 (9)
Filiales et participations					
Cerep Drug Discovery Service CO. Ltd. 326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1, Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 – CHINA	1 859	-2172	100%	0	-211

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
Valeur comptable des titres détenus (5)				
- brute :	0	1 859		
- nette :	0	0		
Montant des prêts et avances accordés (6)				
- brut :	0	0		
- net :	0	0		
Montant des cautions et avais donnés (7)				
Montant des dividendes encaissés (10)				

Cerep Ltd.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est provisionnée à 100%.

Entreprises liées et participations

Valeurs brutes en K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Postes		
Immobilisations financières		
Participations		1 859
Créances rattachées à des participations		
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	180	
Autres créances	11 183	
Passif		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	254	
Autres dettes		
Eléments financiers		
Produits de participation	64	
Autres produits financiers		
Eléments exceptionnels		
Valeur comptable actifs cédés		
Charges exceptionnelles		700
Produits exceptionnels		687
Produits de cession en capital		
Autres		
Achats consommables	39	
Achats de sous-traitance	569	
Achats de prestations de services	2 477	
Ventes de produits intermédiaires	19	
Prestations de Pharmacologie	842	

5.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	907	415	492
Produits intermédiaires	1353	310	1 043
Total	2 261	725	1 535

- Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

5.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	3 878	3 630	248	-
Créances fiscales et sociales	1 638	381	1 257	-
Autres créances	11 187	5 645	5 542	-
Charges constatées d'avance	366	366	-	-
Total	17 069	10 022	7 047	-

Le montant des factures clients à établir est de 882 K€ au 31 décembre 2015.

Les créances fiscales et sociales sont composées en principe du CIR 2014 et 2015 pour 410 K€ et 432 K€ ainsi que du CICE 2014 et 2015 pour 213 K€ et 202 K€ respectivement, et de 360 K€ de créances sur TVA.

Les autres créances comprennent notamment les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL pour un montant de 11 182 K€, en augmentation de 3 781 K€ en 2015.

Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2015

	K€
Fournisseurs débiteurs	5
Créances sur rétrocessions	-
Créance Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl	11 182
Total à la clôture	11 187

5.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
Cerep Ltd	100,00	-
Total		-
Autres titres Immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
11 actions propres non regroupées de valeur nominale 0.30 €	0,02	0,02
173 actions propres regroupées de valeur nominale 15 €	17,30	18,3
Total	17,32	18,32
Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	-	-
Billets de trésorerie	-	-
Total	-	-

5.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	31.12.15
Immobilisations financières	2 613		651	1 962
Stocks matières & produits finis	440	547	262	725
Clients	292	62	52	302
Total	3 345	609	965	2 989

Dépréciation des immobilisations financières

La reprise de provision 651 K€ a été constatée suite à l'abandon de créance signé en septembre 2015.
Les provisions, sur les titres de Cerep Ltd. pour 1 859 K€ et actions propres auto-détenues pour 103 K€, ont été maintenues.
Au 31 décembre 2015, la provision globale sur les immobilisations financières est de 1 962 K€.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Une dotation de 399 K€ et une reprise de 155 K€ ont été constatées sur les stocks de matières premières, le montant total de la provision au 31 décembre 2015 est de 415 K€.
Une dotation de 148 K€ et une reprise de 107 K€ ont été constatées sur les produits intermédiaires, le montant total de la provision au 31 décembre 2015 s'élève à 310 K€.

Dépréciation clients

Une dotation de 62 K€ et une reprise de 52 K€ ont été effectuées pour retards de paiements par certains clients.
Au 31 décembre 2015, la provision pour clients douteux et retards de paiements s'élève à 302 K€.

5.2. BILAN PASSIF

5.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.15	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.2015
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	10 837						10 837
Réserve légale	315						315
Report à nouveau	-1 281	-495					-1 776
Résultat	-495	495				1 808	1 808
Subventions d'investissement	1				-		1
Total	13 161	-	-	-	-	1 808	14 969

Détail des mouvements du capital social

Situation au 31.12.14	Créations d'actions	Remboursements/Annulations	Situation au 31.12.15
12 611 875 actions (nominal 0,3 €)	Néant	Néant	252 237 actions (nominal 15 €)

La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Le 2 janvier 2015, une opération de regroupement d'actions a débutée. Au 31 décembre 2015, 251 163 actions, valeur nominale de 15 euros, sur les 252 237 actions disponibles ont été regroupées.

L'opération se poursuivra jusqu'au 2 janvier 2017.

Au 31 décembre 2015, il n'existe plus d'options de souscription d'actions à convertir.

5.2.2. Provisions

(K€)	Initial au 01.01.2015	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Ecart de change	-	45		-		45
Provisions pour risques	-	45	-	-	-	45
Engagement de retraite	872	404				1 276
Litiges salariés et indemnités licenciement	128	73				201
Perte sur crédit-bail Villebon	3 336	900	952			3 284
Provisions pour charges	4 336	1 377	952	-	-	4 761
Total	4 336	1 422	952	-	-	4 808

(K€)		Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Résultat d'exploitation		404				404
Résultat financier		45				45
Résultat exceptionnel		973	952			21
Total	0	1 422	952	-	-	470

Provision pour crédit-bail Villebon

En 2006, Eurofins-Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon sur Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées.

Au 31 décembre 2013, une provision complémentaire sur la partie crédit-bail immobilier a été comptabilisée pour un montant de 1 270 K€.

En juin 2015, une nouvelle provision de 900 K€ a été constatée afin de refléter la juste valeur de ce bâtiment dans les comptes.

Sur l'exercice 2015, il a été constaté une reprise pour un montant 952 K€ correspondant aux paiements en capital effectués sur l'exercice.

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2015, Eurofins-Cerep a des litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision. Le montant en compte au bilan est de 201 K€.

Engagements de retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés d'Eurofins-Cerep selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premières catégories (Iboxx AA). Au 31 décembre 2015, le taux retenu est de 2,00%.

	31.12.15		31.12.14	
Taux d'actualisation		2,00%		1,75%
Taux de progression des salaires		1,50%		1,50%
Taux moyen des charges sociales		44,00%		42,00%
Age de départ en retraite		65 ans		65 ans
Taux de turn-over annuel par tranche d'ages et collègue	non-cadres	cadres	non-cadres	Cadres
20 - 29 ans	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
30 - 39 ans	3,13%	1,00%	6,11%	12,50%
40 - 49 ans	5,71%	1,00%	1,47%	2,09%
50 - 65 ans	1,00%	1,00%	1,00%	7,70%
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	25	20	25	20
(K€)		31.12.15		31.12.14
Solde de provision pour indemnités de départ en retraite (valeur actualisée de l'obligation)		1 276		872

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.15		31.12.14	
Provision à l'ouverture de la période		872		694
Charge de la période (décomposée comme suit)		404		178
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	91		61	
Coût financier	27		19	
Ecart actuariel	323		116	
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-37		-18	
Paieement des indemnités de fin de carrière	0		0	
Provision à la clôture de la période	-	1 276	-	872

Depuis 2013, les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.
Pour l'exercice 2015, le montant comptabilisé est de 323 K€.

5.2.3. État des dettes

Emprunt et dettes financières

(K€)	Nominal	31.12.14	Solde au 31.12.15	Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	93	2	-	3,50%	
- banque créditrice et intérêts courus non échus		1	33		
Emprunts et dettes financières diverses					
- dépôt reçu	40	40	40	nul	
- aides remboursables à l'innovation	45	45	45	nul	
- avances remboursables	-	0	0	nul	
Total	178	88	118		

Echéancier des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	33	33	-	-
Dettes financières diverses	85	85	-	-
Fournisseurs et rattachés	2 483	2 483	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 482	2 482	-	-
Dettes sur immobilisations	131	131	-	-
Autres dettes	31	31	-	-
Produits constatés d'avance	92	92		
Total	5 337	5 337	-	-

5.2.4. Charges à payer

(K€)	Montant brut
Agios et services bancaires à payer	1
Fournisseurs – Factures non parvenues	1 069
Dettes fiscales et sociales	1 972
Total	3 042

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés, RTT et CET (1 073 K€), aux primes (639 K€).

5.3. Actifs et Passifs libellés en devises

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(Valeurs Brutes en K€)	Monnaies d'origine		Total au 31.12.15
	USD	Autres	
Actifs			
Immobilisations financières	⁽¹⁾ 1 762	52	1 814
Créances clients	1 164	0	1 164
Trésorerie	1 335	93	1 428
Autres débiteurs	0	0	0
Sous-total	4 261	145	4 406
Passifs			
Fournisseurs d'exploitation	90	9	99
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Autres créditeurs	0	0	0
Sous-total	90	9	99

⁽¹⁾ Dont titres de participations pour 1 762 K€

6. Analyse des principaux postes du compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

6.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	2014	2015	Variations	
			Valeurs	%
Services	18 445	22 421	3 976	21,56%
Autres	54	93	39	-
Total	18 499	22 514	4 015	21,70%

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des activités de services.

Les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage, les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®, les prestations de management facturées aux filiales sont comptabilisées en services.

Les ventes de « Produits semi-finis, membranes » sont comptabilisées en autres produits.

Au 31 décembre 2015 le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 848 K€.

6.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	2014		2015		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	8 649	46,75%	9 541	42,38%	892	10,31%
dont France	2 978	16,10%	2 859	12,70%	-119	-4,00%
Amérique du Nord	8 221	44,44%	11 007	48,89%	2 786	33,89%
Asie	1 290	6,97%	1 722	7,65%	432	33,49%
Autres	339	1,83%	244	1,08%	-95	-28,02%
Total	18 499	100%	22 514	100%	4 015	21,79%

6.2. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges sur 2015 est de 94 K€ contre 37 K€ en 2014.

6.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2015 de 1,62 million d'euros (soit+8.0%), à 21,83 millions d'euros, contre 20,21 millions d'euros en 2014.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté de 0,16 million d'euros à 3,68 millions en 2015 contre 3,52 millions d'euros en 2014, mais ont diminué en pourcentage du chiffre d'affaires net à 16,4% de celui-ci.

Les autres achats et charges externes ont fortement augmenté de 1,26 million d'euros, à 7,68 millions d'euros contre 6,42 millions d'euros en 2014. Les gains réalisés portent principalement sur les locations et redevances de crédits-bails pour 0,44 million d'euros. En 2015, les prestations liées à des services et supports fournies par les sociétés du Groupe Eurofins sont en revanche en croissance et s'établissent à 3,27 millions d'euros contre 1,88 million d'euros en 2014.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2015 intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 2,67 millions d'euros contre 2,98 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 0,14 million d'euros en 2015. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2015, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,20 million d'euros.

6.4. Résultat financier

Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2014	2015
Change		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires	59	0
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	82	352
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	0	0
Dotations/reprise provision pour risque de change	30	-44
Sous-total change	171	308
Dotations/reprise provision titre-avance filiale	0	0
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	71	0
Dotations/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	0	0
Intérêts facturés sur avances filiales	30	0
Intérêts sur emprunts	-13	0
Intérêts facturés sur avance groupe	57	64
Autres intérêts, charges et produits assimilés	28	24
Résultat financier	344	396

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,40 million d'euros contre un bénéfice de 0,34 million d'euros en 2014.

Ce résultat est constitué principalement, d'un gain net de change de 0,31 million d'euros, d'intérêts facturés au groupe sur l'avance consentie pour 0,06 million d'euros et de divers produits pour 0,02 million d'euros.

6.5. Résultat exceptionnel

(K€)	2014	2015
Produits de gestion exceptionnels	56	31
Produits de cession d'actif, produits en capital	1	2
Reprises sur provisions exceptionnelles	1 047	1 639
Total des produits exceptionnels	1 104	1 672
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis, charges en capital	1	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	728	973
Autres charges exceptionnelles	-	704
Total des charges exceptionnelles	729	1 677
Résultat exceptionnel	375	5

Les reprises sur provisions exceptionnelles sont dues à la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 0,95 million d'euros et à la reprise sur provision concernant Cerep Ltd pour 0,69 million d'euros.

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont dues essentiellement à la dotation pour juste valeur du bâtiment de Villebon d'un montant de 0,90 million d'euros.

Les autres charges exceptionnelles concernent l'enregistrement en perte des sommes dues par Cerep Ltd et abandonnées.

6.6. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 382		1 382
Résultat exceptionnel	-5		-5
Crédit Impôt Recherche	-	- 432	432
Résultat net comptable	1 377	- 432	1 809

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
Accroissements		
Ecart de conversion actifs à la clôture	84	28
Total des accroissements	84	28
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 468	489
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	26	9
Ecart de conversion passifs à la clôture	70	23
Déficit reportable	32 224	10 740
Total des allègements	33 788	11 262

6.7. Effectif

Personnel salarié au 31 décembre 2015 (catégories)	Effectif
Cadres	32
Techniciens	97
Employés	16
Total	145

L'effectif moyen de l'exercice 2015 est de 140 salariés.

6.8. Engagements donnés

6.8.1. Crédit-bail

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	20 196	-	-	20 196
Amortissements				
Cumuls antérieurs	11 395	-	-	11 395
Dotations de l'exercice	1 023	-	-	1 023
Total	12 418	-	-	12 418
Redevances payées				
Cumuls antérieurs	18 378	-	-	18 378
Exercice	1 621	-	-	1 621
Total	19 999	-	-	19 999
Redevances à payer				
à 1 an au plus	1 763	-	-	1 763
de 1 an à 5 ans	4 937	-	-	4 937
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	6 700	-	-	6 700
Valeurs résiduelles				
à 1 an au plus	-	-	-	-
de 1 an à 5 ans	2	-	-	2
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	2	-	-	2

- Les contrats de crédit-bail immobiliers sont souscrits à taux fixes et à taux variables :
- taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault de 5,34%, 5,25% et 4,75%
 - taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette

6.8.2. Autres engagements

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paielements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	-	-	-	-
Obligations en matière de location-financement	-	-	-	-
Obligations d'achats irrévocables	484	484	-	-
Achats et ventes de devises à terme non couverts	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	484	484	-	-

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Total	-	-	-

Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier ⁽¹⁾	326	141	185	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	326	141	185	-

⁽¹⁾ Nantissement de l'avance preneur

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

6.9. Engagements reçus

Néant.

6.10. Engagements post-clôture

Néant.

7. Instruments financiers et risques de marché

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2015, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe.

100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 2 381 K€ au 31 décembre 2015, à comparer au 2 745 K€ du 31 décembre 2014.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- trois plus importants partenaires commerciaux : 20%
- cinq plus importants partenaires commerciaux : 29%
- dix plus importants partenaires commerciaux : 45%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

8. Parties liées

Au 31 décembre 2015, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 89,99% du capital de la société Eurofins-Cerep SA.

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours d'exercice antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation en 2015 pour un montant de 225 K€.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à facturation en 2015 de 80 K€.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 197 K€ en 2015.
- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. En 2014, le solde de ce compte a été porté à la somme de 3,20 millions d'euros. Sur 2015, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 5,64 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 0,90 K€.
- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation sur 2015 de 150 K€.
- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord réglemente la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes de 633 K€ sur 2015.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros. Le 5 février 2015, un versement complémentaire a été effectué portant le solde à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2015. La rémunération associée, dont la progressivité basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 52,24 K€.
- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins ». Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 387 K€ en 2015.

Les conventions conclues au cours de l'exercice avec les parties liées sont listées ci-après :

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Inc. de 923 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 731 K€ enregistrée en produit.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd de 321 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 299 K€ enregistrée en produit.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention n'a pas donné lieu à facturation sur 2015.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Discovery Services UK de 87 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 47 K€ enregistrée en produit.
- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. de 207 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 38 K€ enregistrée en produit.

9. Autres informations

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
EUROFINS SCIENTIFIC Val Fleurí 23 LU 1526 Luxembourg	SE	1 538 976	89.99%

Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires

EUROFINS-CEREP

Le Bois L' Eveque

86600 CELLE L'EVESCAULT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROFINS-CEREP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note C.3 « Titres de participation » de l'annexe expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et notamment les prévisions de trésorerie utilisées et nous avons vérifié que les notes annexes C.3, E.1.3 et E.1.7 donnent une information appropriée.

La note E.2.2 « Provisions » de l'annexe décrit les principes retenus par votre société pour évaluer les provisions pour charge incluant notamment la provision pour perte relative à des contrats de crédit-bail immobilier et la provision pour engagements de retraites. Nos travaux ont consisté à examiner les données, apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à vérifier que la note E.2.2 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes, le 29 avril 2016

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires

EUROFINS-CEREP

Le Bois L'Eveque

86600 CELLE L'EVESCAULT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat Interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sale Agreement » conclu avec Eurofins Panlabs, Inc.

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administratrice des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de ventes croisées, distribution et sous-traitance pour des sociétés du Groupe Eurofins.
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

2. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sale Agreement » conclu avec Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administratrice des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de ventes croisées, distribution et sous-traitance pour des sociétés du Groupe Eurofins
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

3. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sale Agreement » conclu avec Pharma Discovery Services UK Limited

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administratrice des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de ventes croisées, distribution et sous-traitance pour des sociétés du Groupe Eurofins.
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

4. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sale Agreement » conclu avec Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc.

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administratrice des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de ventes croisées, distribution et sous-traitance pour des sociétés du Groupe Eurofins.
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat d'assurance « responsabilité des mandataires sociaux »

Autorisation du Conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le Conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Personne concernée : Dirigeants et mandataires sociaux
- Nature : Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la Société.
- Modalités : Convention applicable à compter du 1er février 1999 jusqu'au 31 octobre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

2. Convention de prêt avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL

Autorisation du Conseil d'administration du 11 avril 2014

- Personne concernée : Actionnaire majoritaire
- Nature : Convention de prêt « Loan Agreement » d'un montant de 2 à 5M€ conclue pour une durée de 36 mois à compter du 15 avril 2014, portant intérêt à des taux dégressifs.
- Modalités : Au titre de l'exercice 2015, la rémunération associée, progressive basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée pour l'exercice 2015 à 63 454€.

Cette convention a fait l'objet de deux « Addenda » :

- Addendum n°1 du 8 octobre 2014, autorisé par le Conseil d'administration du 9 octobre 2014, pour un montant additionnel d'1M€ et une durée de 36 mois, portant intérêt à des taux progressifs.
- Addendum n°2 du 25 novembre 2014, autorisé par le Conseil d'administration du 2 avril 2015, pour un montant additionnel d'1,2M€ et pour une durée de 36 mois, portant intérêt à des taux progressifs.

3. Convention de prêt avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL

Autorisation du Conseil d'administration du 25 octobre 2013

- Personne concernée : Actionnaire majoritaire
- Nature : Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt entre Eurofins-Cerep SA et Eurofins Scientific d'un montant de 1M€ et de 5M€. Les intérêts seront calculés selon l'Euribor 3 mois.
- Modalités : Au titre de l'exercice 2015, le prêt consenti par Eurofins-Cerep à Eurofins Scientific s'élève à 5 639 354€. Le montant des intérêts au cours de la période 2015 facturés par Eurofins-Cerep s'élèvent à 889€ selon le taux prévu.

Fait à Nantes, le 28 avril 2016

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

Eurofins-Cerep
BP 30001
86600 Celle L'Evescault
France
Tél. +33 (0)5 49 89 30 00
fincom@cerep.fr
www.cerep.com
Code ISIN FR0012413771
NYSE Euronext Paris – Alternext